

## CONSEIL MUNICIPAL du 07 MARS 2013

Le conseil municipal légalement convoqué le 28 février 2013, s'est réuni en séance ordinaire le sept mars deux mil treize à dix neuf heures à la salle polyvalente.

**Etaient présents :** M. MOREAU, Maire  
MM. BARIL, BUSSON, HAUTOT, Mme MARTIN adjoints  
Mmes BOQUET, CATEL, GUILMATRE, PILVIN,  
MM. DAKYO, LEVEUF et LECOMTE conseillers.

**Absent :** M. DURIEU.

**Secrétaire de séance:** Rémy HAUTOT

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus:

- si des observations sont à apporter au procès verbal du 07 février dernier.

Rémy HAUTOT demande la rectification suivante sur le chapitre « travaux - Eclairage Public » :

il faut lire le changement de 20 mâts au Bois Châtaignier au lieu de 19 inscrits.  
Le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

### **1. FINANCES**

#### **1.1. *Compte administratif 2012***

Le compte administratif de la commune et du service Eau et Assainissement avaient été précédemment envoyés aux conseillers municipaux pour une étude préalable.

##### **1.1.1. *Commune***

Monsieur le Maire rapporte et explique le compte administratif 2012 qui présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement, 99 % des dépenses budgétées ont été réalisées. L'explication détaillée est donnée sur les quelques articles en dépassement. Le compte 023 (report de l'excédent de fonctionnement en investissement) n'a pas été mobilisé sur la section d'investissement.

Les travaux de réfection de voirie, rue de la briganderie et élargissement route du château restent à faire. La réfection du chemin des communes a été allouée par appel d'offres à la

sté « DIEPPEDALLE » qui interviendra dès la fin des travaux de renforcement du réseau d'eau.

Les restes à réaliser concernent à 60 % les travaux d'extension de la mairie.

#### ❖ Section de Fonctionnement

▪ Recettes	⇒	989 350,58 €
▪ Dépenses	⇒	802 704,65 €
▪ Soit un excédent 2012 de	⇒	186 645,93 €
▪ + excédent 2011	⇒	311 741,42 €
<b>soit un excédent final de</b>	<b>⇒</b>	<b>498 387,35 €</b>

#### ❖ Section d'investissement

▪ Recettes	⇒	291 948,87 €
▪ Dépenses	⇒	217 454,23 €
▪ Soit un excédent 2012 de	⇒	74 494,64 €
▪ + déficit 2011	⇒	- 67 282,42 €
<b>soit un excédent final de</b>	<b>⇒</b>	<b>7 212,22 €</b>

#### ❖ Reste à Réaliser

▪ Recettes	⇒	171 188,00 €
▪ Dépenses	⇒	529 497,00 €
<b>soit un déficit de</b>	<b>⇒</b>	<b>- 358 309,00 €</b>

#### ❖ Excédent d'ensemble ⇒ 147 290,57 €

Madame MARTIN, doyenne de l'assemblée et présidente temporaire demande si des détails sont à soulever, des précisions à demander ? Aucune remarque n'est formulée, le compte administratif 2012 est adopté à l'unanimité

#### 1.1.1.1. Résultat d'affectation

Afin de couvrir le déficit d'investissement et celui des restes à réaliser 2012, le Conseil municipal décide d'affecter 283 815 € de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement en investissement.

### 1.1.1.2. Compte de gestion

Monsieur Le Maire présente le compte de gestion 2012 établi par M. Le Trésorier municipal.

Après pointages et constatations par nos services de la similitude des résultats avec notre compte administratif 2012,

Le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité.

### 1.1.2. Service eau et assainissement

Monsieur Le Maire rapporte et explique le compte administratif 2012 qui présente les résultats suivants :

En section d'exploitation, 93 % des dépenses ont été réalisées. La différence s'effectue surtout sur l'article « 6156 » « travaux de maintenance ». Moins d'interventions ont été enregistrées.

#### ❖ Section d'exploitation

▪ Recettes	⇒	268 597,25 €
▪ Dépenses	⇒	218 235,95 €
▪ Soit un excédent 2012 de	⇒	50 361,30 €
▪ + excédent 2011	⇒	49 685,48 €
<b>soit un excédent final de</b>	<b>⇒</b>	<b>100 046,78 €</b>

#### ❖ Section d'investissement

▪ Recettes	⇒	70 746,00 €
▪ Dépenses	⇒	58 053,91 €
▪ Soit un excédent 2012 de	⇒	12 692,09 €
▪ + excédent 2011	⇒	75 884,03 €
<b>soit un excédent final de</b>	<b>⇒</b>	<b>88 576,12 €</b>

#### ❖ Reste à Réaliser

▪ Recettes	⇒	3 160,00 €
▪ Dépenses	⇒	50 000,00 €
<b>soit un déficit de</b>	<b>⇒</b>	<b>- 46 840,00 €</b>

<b>❖ Excédent d'ensemble</b>	<b>⇒</b>	<b>141 782,90 €</b>
------------------------------	----------	---------------------

Madame MARTIN, demande si ce compte administratif 2012 peut être adopté ? Aucune remarque n'est formulée,  
le compte administratif 2012 est adopté à l'unanimité

### 1.1.2.1. Résultat d'affectation

Compte tenu de l'excédent d'investissement, l'excédent d'exploitation est maintenu sur l'article R 002.

### 1.1.2.2. Compte de gestion

Monsieur Le Maire présente le compte de gestion 2012 établi par M. Le Trésorier municipal.

Après pointages et constatations par nos services de la similitude des résultats avec notre compte administratif 2012,

Le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité.

## 1.2. Transports scolaires : Participation des familles pour l'année 2013/2014

Monsieur Le Maire rappelle la participation communale versée au Département, soit 130 €, par élève pour assurer les transports scolaires aux différents établissements pendant l'année scolaire 2013/2014,

Le Conseil Municipal, décide donc de demander, à compter de l'année scolaire 2013/2014,

une participation annuelle aux parents pour le transport scolaire de leurs enfants, à concurrence,

☞ de **cent quatorze euro (114 €)** par élève domicilié sur notre commune

☞ de **cent trente (130 €)** par élève domicilié sur les communes Extérieures

De proposer le règlement par chèque bancaire en deux échéanciers possibles

**Soit un seul versement,**

Coût demandé par le Département	130,00 €	St Laurent	Extérieurs
Participation de la Commune		16,00 €	-
Versement à l'inscription		114,00 €	130,00 €

**Soit trois versements,**

Coût demandé par le Département	130,00 €	St Laurent	Extérieur s
Participation de la Commune		16,00 €	-
* 1 <sup>er</sup> versement à l'inscription		38,00 €	50,00 €
* 2 <sup>ème</sup> versement (entre le 10 et le 30 octobre 2013)		38,00 €	40,00 €
* 3 <sup>ème</sup> versement (entre le 5 et le 15 Février 2014)		38,00 €	40,00 €

## 2. QUESTIONS DIVERSES

### *2.1. Demande de l'association Aiduc'Action*

Le président de l'association « AIDUC'ACTION », association d'aide aux écoliers à un projet en Tanzanie et sollicite le conseil municipal pour une location gracieuse de la salle d'animation pour l'organisation de soirée à thème pour encaisser des recettes pour mener à bien leur projet caritatif.

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour bénéficier de cette location gracieuse.

Michèle MARTIN est chargée de ce dossier pour trouver une date dans celles réservées pour les associations.

### *2.2. Site internet communal : renouvellement du nom du site*

Le conseil municipal donne son accord pour renouveler le contrat avec « FURMINI » pour la période de mars 2013 à Février 2014.

## TOUR DE TABLE

### Laurent BARIL

Informe les élus de la signature du permis d'aménager pour le lotissement « La Bredouille ».

## PROCHAINES REUNIONS

### *FINANCES*

- Lundi 18 Mars 2013 à 18h00
- Jeudi 21 Mars 2013 à 18h00

### *CONSEIL MUNICIPAL*

- Mardi 26 Mars 2013 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.